



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résen
au
Monite
belge



24178231

Déposé / Reçu le

11 DEC. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0535 541 255**

Nom

(en entier) : **BATICREA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**Adresse complète du siège : **Chaussée de Charleroi, 112 à 1060 Bruxelles****Objet de l'acte : Réélection des administrateurs**

Réunis en Assemblée Générale Ordinaire ce 27/06/2024, les coopérateurs décident de réélire les administrateurs suivants à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, pour une durée de trois ans se terminant à l'AG ordinaire de 2027 :

- Jean-Olivier COLLINET, en tant qu'Administrateur délégué et mandataire de la gestion journalière
- Emmanuel EVERARTS DE VELP, en tant que Président du Conseil d'Administration
- Charles Antoine KERVYN, en tant qu'administrateur
- Marc RENSON, en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'AG ordinaire de 2027, la nomination aux fonctions de réviseur d'Entreprises de la société civile

J-Day SPRL, représentée par Monsieur Jérôme RUELLE, réviseur d'Entreprises. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026.

Procuration est donnée à Nathalie Jeudy pour un dépôt de ces modifications au tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles - Greffe des personnes morales (Bd de la 2e Armée Britannique, 148 à 1190 Forest) en vue de leur publication au Moniteur belge.

Extrait conforme au rapport de l'Assemblée Générale du 27/06/2024.

Fait en 3 exemplaires à Bruxelles le 15/10/2024

Jean-Olivier Collinet
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).